

GRATTEPANCHE

LE CONSEIL MUNICIPAL
VOUS PRÉSENTE SES
MEILLEURS VOEUX



EDITORIAL DU MAIRE

La récente fonction que j'occupe m'amène à vous exprimer la passion et l'attachement qui m'encouragent à remplir au mieux la tâche qui m'incombe dans l'intérêt de notre commune.

Je tiens à remercier l'équipe municipale pour son dynamisme qui la caractérise ainsi que tous ceux qui, par un moyen ou un autre, nous aident.

J'incite toutes les associations à continuer à œuvrer pour l'animation.

Si dans de nombreuses occasions je ressens quelques satisfactions, j'accepte mal de faux propos qui me sont parfois rapportés. Dans ce cas, un entretien et quelques explications seraient beaucoup plus utiles. N'hésitez pas à me contacter.

Ma fonction réside en l'intérêt général de notre village ; beaucoup de projets ne peuvent aboutir sans l'octroi de subventions et les tracasseries administratives peuvent en retarder d'autres. Néanmoins, je demeure optimiste.

A toutes et à tous, je vous présente mes meilleurs vœux de santé, de satisfaction et de bonheur au sein de votre famille.

NAVARRE Maurice

GRATTEPANCHE

Deux conseillers à élire

Grattepanche cherche élus

Dimanche dernier, les Grattepanchois et Grattepanchoises ont été appelés à élire deux conseillers municipaux. Il n'y a pas eu d'élus et la population est amenée à revoter dimanche prochain.

La population de Grattepanche a été appelée à voter ce dimanche pour élire deux conseillers municipaux en remplacement de MM. René Mercier et Jean-Erick Decroix, démissionnaires. Les résultats du scrutin n'ont pas permis de dégager une majorité suffisante pour désigner un ou deux élus parmi les quatre candidats qui se sont présentés.

Sur 186 électeurs inscrits, il y a eu 114 votants (soit 61 %) et 108 suffrages exprimés (58 % des inscrits et 95 % des votants), il fallait 55 voix pour

être élu.

Ont obtenu : Jean-François Sommermont 51 voix, Ghislain Vasseur 49 voix, Jocelyne Bray 45 voix et Philippe Sommermont 35 voix. Quatre autres personnes ont recueilli 7 voix au total.

Dès maintenant, Jean-François Sommermont et Jocelyne Bray, qui ont le soutien du conseil municipal, ont déclaré se représenter. Rendez-vous dimanche prochain pour le second et dernier tour. ■



Au cours du dépouillement des bulletins.

Grattepanche : deuxième tour des élections municipales complémentaires

Le nombre de votants a été plus important qu'au premier tour (plus 6 %).

Inscrits : 186

Votants : 125

Exprimés : 119

Ont obtenu

Jean-François Sommermont : 59 voix (élu).

Jocelyne Bray : 52 voix (élu).

Les deux sièges qui étaient à pourvoir sont donc maintenant répartis.

Les deux autres candidats : Ghislain Vasseur a obtenu 50 voix et Philippe Sommermont : 46 voix.

Il est à noter que plus de la moitié des votants étaient présents dans la salle au dépouillement du scrutin.

Maurice Navarre, nouveau maire de Grattepanche



La photo de famille du conseil, par ordre alphabétique : Bruno Bardet, Jocelyne Bray, Jean-Claude Hanin, Fabrice Masset, Denis Navarre, Jean-Claude Navarre, Maurice Navarre, Corinne Piquet, Marie-Madeleine Pocholle, Jean-François Sommermont et Carole Wable.

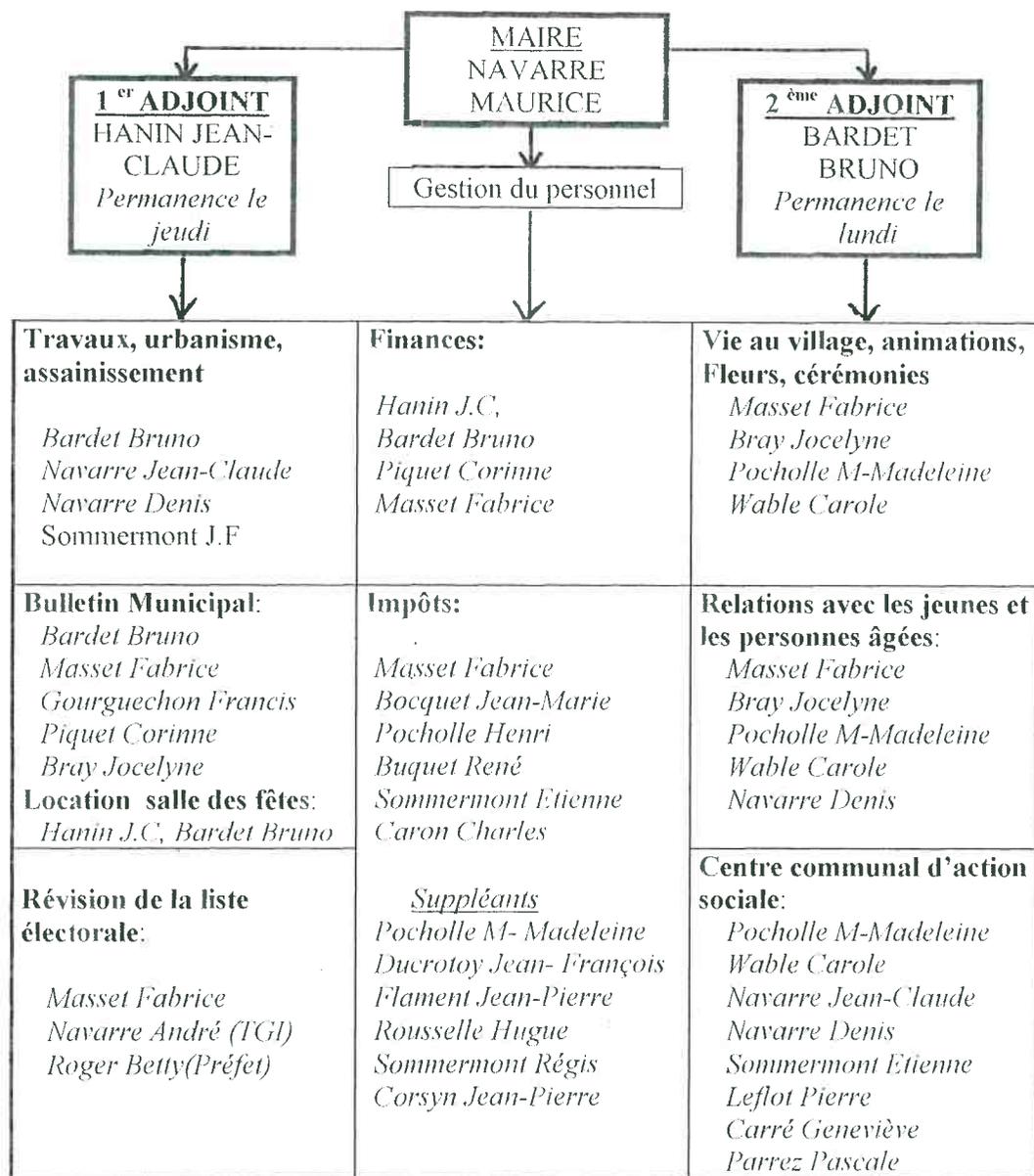
Après les élections partielles des 4 et 11 janvier derniers, le conseil municipal de Grattepanche, de nouveau au complet, a élu le maire et ses deux adjoints.

Devant une nombreuse assemblée d'habitants de Grattepanche, le conseil municipal, au complet, s'est réuni pour procéder à l'élection du maire et de ses deux adjoints. Après les scrutins des 4 et 11 janvier derniers, Jean-François Sommermont, 33 ans, chauffeur, et Jocelyne Bray, 40 ans, agent technique à la Poste, ont été élus et son venus combler les postes de conseillers municipaux rendus vacants par les démissions de MM. Mercier et Decroix.

Après l'installation offi-

cielle du nouveau conseil municipal, MM. Maurice Navarre, en qualité de maire, Jean-Claude Hanin comme premier adjoint et Bruno Bardet comme deuxième adjoint, ont été élus à l'unanimité. Le nouveau maire a rendu hommage à son prédécesseur, Erick Decroix, démissionnaire pour raison de santé et souhaité la bienvenue aux deux nouveaux élus. Il a ensuite souligné l'esprit d'équipe qui anime le conseil et rappelé les engagements pris au regard de la population, à savoir, la stabilité de la fiscalité locale, la préservation du caractère rural du village tout en améliorant le cadre de vie, l'assurance d'une participation active au sein des associations et des syndicats. Le pot de l'amitié a clôturé cette manifestation. ■

Répartition des tâches au sein du Conseil municipal 1998



Le Maire est président de toutes les commissions

Les Syndicats intercommunaux:

Voirie et aide sociale de Boves	<i>Bardet Bruno (membre du bureau), Sommermont Jean-François</i>
Scolaire (Grattepanche, Rumigny, Hébecourt)	<i>Navarre Maurice (Président)</i> <i>Piquet Corinne, Masset Fabrice</i>
Electrification rurale du sud amiénois (SIER)	<i>Navarre Denis</i> <i>Navarre Jean-Claude</i>
Soins infirmiers à domicile (SISA)	<i>Wable Carole (membre du bureau)</i> <i>Navarre Maurice ,</i>
Eau (Grattepanche, Oresmaux, Essertaux, Flers sur Noye, Rogy, Fransures, Monsures, Saint-Sauflieu)	<i>Navarre Denis (membre du bureau)</i> <i>Hanin Jean-Claude</i> <i>Bardet Bruno</i>
Communauté de communes du sud amiénois (Saint-Sauflieu, Hébecourt, Rumigny, Grattepanche, Estrées sur Noye, Remiencourt)	<i>Bardet Bruno (membre du bureau)</i> <i>Hanin Jean-Claude</i>
Association foncière de remembrement	<i>Navarre Maurice (Président), Corniquet Michel, Glorieux Etienne, Joron Jean, Goes Jean-Noël, Navarre Jean-Claude, Sommermont Etienne, Pocholle Henri, Guidé Lucien, Buquet René, Corsyn Jean-Pierre</i>
Association du Pays du trait vert	<i>Wable carole</i>

La mairie est ouverte le **lundi et le jeudi de 17 h 30 à 19 h.**

Téléphone: 03 22 42 08 18. (Un répondeur est à disposition pour toute personne ne pouvant se rendre aux heures de permanence)

Fax: 03 22 42 09 10

La vie de la Commune

LES NAISSANCES

- HERMANT Floriane 11/05/1998
- SOMMERMONT Rodolphe 22/06/1998
- MARIETTE Tiffany 01/08/1998

DECES

Nous avons déploré le 16 juillet 1998 le décès de M. EUGENE Fabius. Nous présentons à son épouse et toute sa famille nos sincères condoléances.

LES MARIAGES

- RAGOT Hervé et BOISSEL Marie-Gaëlle
18/07/1998
- SOMMERMONT Philippe et MOMY Patricia
19/09/1998

LES CONSTRUCTIONS

Les Permis de Construire

- POIX Bruno Habitation
- FLEURY Philippe Garage
- BOURDIN Vincent Modification Habitation
- CREDEVILLE Jean-Bernard Modification Habitation

Les Déclarations de Travaux

- SOMMERMONT Marie-Josèphe Toiture
- BOURDIN Vincent Clôture
- PARREZ Patrick Clôture
- PARREZ Patrick Garage
- TRANCHARD Philippe Agrandissement Garage
- TOMEZAK Jean-Marc Abri et clôture



Le Budget 1998 et sa réactualisation

Parmi les comptes-rendus des nombreuses réunions du Conseil Municipal qui se sont déroulées en 1998, vous trouverez ci-dessous des extraits concernant les finances locales.

1. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Les Conseillers ont décidé de reconduire les taux appliqués depuis 1996.

TAXES	%1994	%1995	%1996	%1997	%1998
Habitation	17,00	15,00	14,00	14,00	14,00
Foncier bâti	16,61	16,00	16,00	16,00	16,00
Foncier non bâti	40,99	38,00	38,00	38,00	38,00
Professionnelle	9,20	9,20	9,20	9,20	9,20

2. COMPTE ADMINISTRATIF 1997

Libellés	Réalisé	A continuer	Totaux
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	550 406,17		550 406,17
Recettes	675 054,00		675 054,00
Résultat	+ 124 647,83		+ 124 647,83
INVESTISSEMENT			
Dépenses	543 956,01	197 950,00	741 906,01
Recettes	631 681,00	110 000,00	741 681,00
Résultat	+ 87 724,99	- 87 950,00	- 225,01
RESULTAT	+ 212 372,82	- 87 950,00	+ 124 422,82

3. BUDGET PRIMITIF 1998

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général	135 000 F.
Charges de personnel	122 000 F.
Autres charges de gestion courante	308 100 F.
Charges financières	19 935 F.
Virement sur la section d'investissement	<u>92 225 F.</u>
TOTAL	677 260 F.

RECETTES

Impôts et taxes	246 760 F.
Dotations, subventions et participations	360 000 F.
Autres produits de gestion courante	40 500 F.
Atténuation de charges	<u>30 000 F.</u>
TOTAL	677 260 F.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations	68 397 F.
Emprunts	367 528 F.
TOTAL	435 925 F.

RECETTES

Subventions	
Emprunts	322 200 F.
Dotations, fonds et réserves	21 500 F.
Virement de la section de fonctionnement	<u>92 225 F.</u>
TOTAL	435 925 F.

Les programmes d'investissement suivants ont été prévus.

- Matériel pour la Salle des Fêtes	11 200 F.
- Matériel informatique	12 000 F.
- Aménagement de terrains	10 000 F.
- Aménagement de logements	5 300 F.
- Aménagement de voirie	17 897 F.

4. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1998

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général	4 000 F.
Charges financières	1 245 F.
Virement sur la section d'investissement	43 250 F.
TOTAL	48 495 F.

RECETTES

Impôts et taxes	6 732 F.
Excédent de fonctionnement reporté	41 763 F.
TOTAL	48 495 F.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations	276 613 F.
TOTAL	276 613 F.

RECETTES

Excédent d'investissement reporté	85 234 F.
Subventions	137 129 F.
Dotations, fonds et réserves	11 000 F.
Virement de la section de fonctionnement	43 250 F.
TOTAL	102 437 F.

Les programmes d'investissement suivants ont été prévus.

- Logiciel Comptabilité	25 000 F.
- Aménagement de terrains	20 700 F.
- Aménagement de logements	40 000 F.
- Matériel et outillage	20 000 F.
- Panneaux de signalisation	3 863 F.

Inscription sur la liste électorale 1999

L'inscription sur la liste électorale est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins. Pour pouvoir voter à partir de mars 1999, la date limite d'inscription est le 31 décembre 1998.

Sont électeurs tous les Français et Françaises majeurs (Plus de 18 ans), jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la Loi.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Il suffit:

⇒ Soit de se présenter personnellement à la mairie.

⇒ Soit de formuler sa demande par correspondance, sous pli recommandé)

⇒ Soit de donner un pouvoir écrit à un tiers (mandataire) qui procédera aux formalités d'inscription auprès de la mairie.

*S'inscrire sur la liste électorale
est un droit
mais aussi un devoir.*

Pour plus de renseignements, contactez le

*CENTRE D'INFORMATION CIVIQUE
242 bis, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS*

- Virage de la Rue d'Oresmaux

L'aménagement des virages est le premier projet proposé par le Conseil Municipal à l'inscription des travaux à réaliser par le SIVOM de Boves. L'étude des Services de DDE est terminée et la réfection avec bordurage de la chaussée pourra être réalisée fin 1999.

- Renforcement du réseau d'eau

Les travaux de renforcement des canalisations d'eau seront effectués au printemps par le syndicat des eaux.

- Logement communal Rue du Haut

La poursuite des travaux de réhabilitation de ce logement a été décidée. Ils concernent les fenêtres en façade, la porte d'entrée ainsi que la couverture.

Des subventions de l'Etat, 25 % (PALULOS : prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale) et du Conseil Général à hauteur de 20% en faciliteront le financement.

- Terrain derrière le hangar communal

Le dessouchage et le nettoyage de ce terrain ont été réalisés par M. VASSEUR Roger, entrepreneur. Il sera prochainement engazonné et aménagé pour devenir un espace vert avec accès au Tour de Ville. Nous attendons les devis.

- Le cimetière

La confection des plans, le relevé des tombes et la pose d'affichettes seront effectués afin d'aménager notre cimetière.

Dans le cadre du remembrement, une extension a été décidée.

- Horloge de l'église

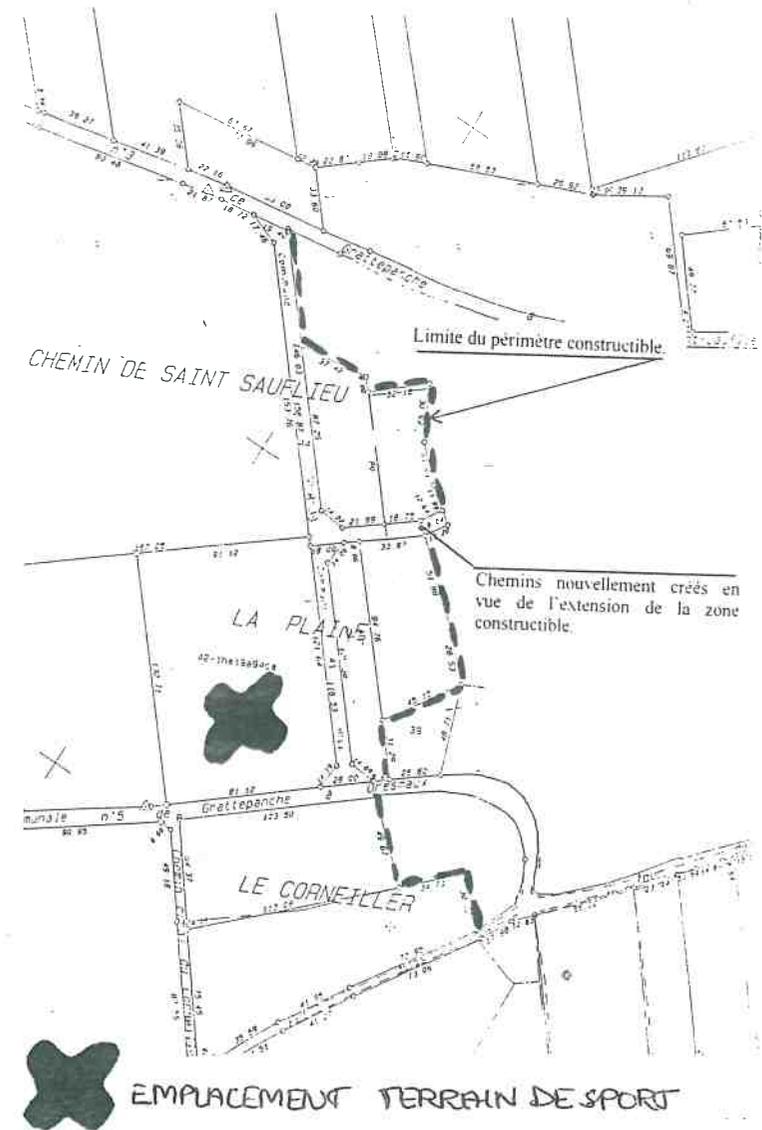
Un devis a été demandé pour sa remise en fonction.

Actuellement, notre budget ne permet pas de réaliser les travaux mais le Conseil Municipal est très sensible à ce projet.

Ils seront décidés avec concertation des riverains notamment pour la sonnerie des heures.

- Circulation

Remerciements à M. et Mme COINT Michel qui ont proposé au Conseil Municipal l'arrachage de la haie existante à l'angle de la Rue de Saint-Sauflieu et de la Rue d'Amiens afin de permettre une meilleure visibilité au niveau du « Stop ». Un devis a été demandé. Le recensement des panneaux de signalisation a été réalisé. Par mesure de sécurité, des panneaux ont été commandés.



TRAVAUX EN COURS

- Terrain de sport et loisirs

La Commune a acquis à l'Association Foncière de Remembrement, pour un franc symbolique en contrepartie des frais de gestion, une parcelle d'un hectare et vingt ares. Sise à proximité du village et d'accès facile, elle présente toutes les caractéristiques pour accueillir un terrain de sport et de loisirs.

Sur cet espace sont prévus un terrain de football à 7 aux normes ainsi qu'un terrain multi-sport en stabilisé. Un bâtiment pour vestiaires et sanitaires sera édifié. Depuis de nombreuses années, nos jeunes réclament un terrain de jeux et de rencontre. Notre commune en continuelle expansion démographique se devait de leur offrir ces structures.

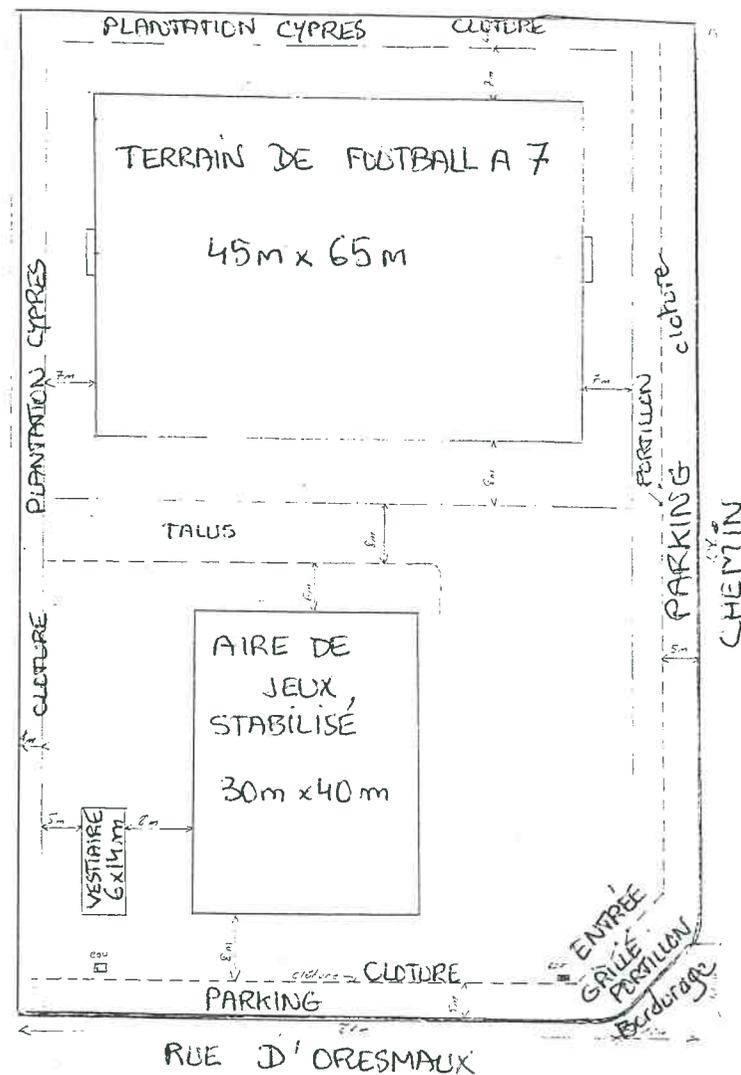
Cet aménagement pourra également être utilisé par les élèves du regroupement pédagogique, notamment la classe sise à Grattepanche qui ne dispose pas des structure pour la pratique du sport.

Les installations pourront être mises à disposition de l'USEP pour l'organisation de rencontres sportives inter-écoles. Le centre aéré organisé chaque année par le syndicat scolaire pourra s'y installer.

Le terrain sera mis à disposition des clubs et des associations des communes de la Communauté de Communes du Sud Amiénois pour la pratique sportive.

Les habitants de notre village s'y retrouveront également lors des fêtes du 14 juillet, des écoles et pour la fête communale. L'extension du réseau EDF PTT avec alimentation basse tension et le renforcement de l'éclairage seront réalisés avec un effacement de la partie du réseau existant.

Les demandes de subventions ont été déposées auprès du Service de la Jeunesse et des Sports (Conseil Général) et auprès du Trait Vert (Conseil Régional).



TRAVAUX REALISES

- Abri-bus

Le Conseil Municipal a décidé de faire confiance aux jeunes du village pour réaliser les travaux d'aménagement de l'abri-bus selon leur volonté. Un mur a été érigé en façade avec pose d'un Plexiglas afin de servir d'abri contre les intempéries. Un banc a été également installé. En lieu et place des graffitis, une mise en couleur serait la bienvenue.

- Logement communal 1 Rue du Haut

La réhabilitation des fenêtres côté cours et rue principale qui étaient en piteux état a été réalisée par l'entreprise NOLLET de Poix de Picardie.

- Fleurissement du village

La commission « Vie au village » s'est investie dans le fleurissement. Plusieurs journées de travail ont été nécessaires. Le calvaire, le monument aux morts, la plaque de l'arbre de la liberté ont été nettoyés. Ces derniers ont été mis en valeur par l'aménagement d'une allée et d'un emplacement avec bordures et graviers. L'arrachage des arbustes jouxtant le puits était inévitable car les racines s'attaquaient aux briques et des dégâts étaient prévisibles.

Remerciements à celles et à ceux qui ont œuvré à toutes ces tâches mais également aux habitants qui continuent d'arroser et d'entretenir les fleurs à proximité de leur domicile.

- Ecole

L'ancien plafond, à notre grand étonnement, s'est en partie effondré sur le faux plafond. L'enlèvement total du paillis devenu dangereux s'est avéré urgent et a été réalisé par l'instituteur, l'employé communal, quelques conseillers accompagnés d'autres personnes que nous remercions.

La classe a dû s'installer quelques jours dans la salle des fêtes, ce qui n'a pas semblé-t-il perturber les élèves.

- Emploi jeunes

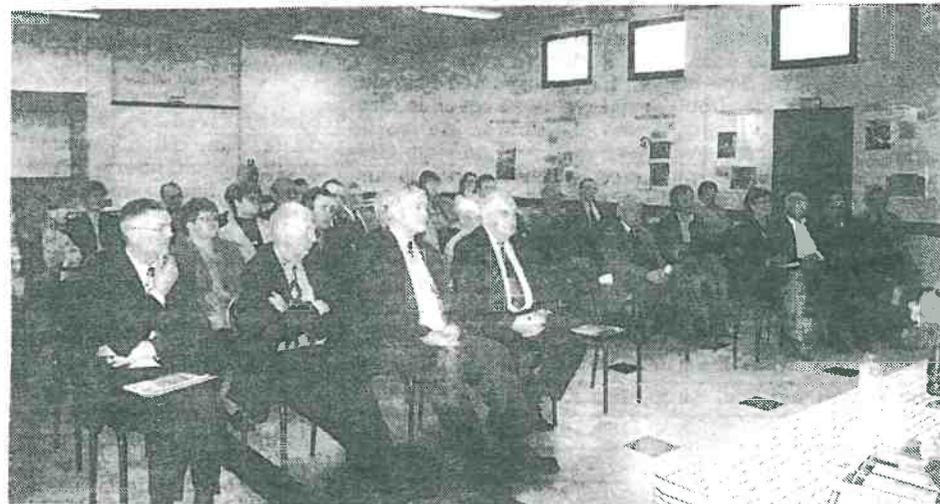
Le Conseil Municipal envisage de créer le 1^{er} janvier 1999 un emploi jeune en qualité d'Agent d'entretien et d'amélioration de l'environnement pour la valorisation du patrimoine.

La loi « Emplois jeunes » permet d'offrir aux jeunes une place, une perspective, un avenir. Le niveau de l'aide de l'Etat d'un montant forfaitaire correspondant à 80 % du SMIC charges sociales comprises et ce pour une durée de cinq ans est fortement incitatif. Le Conseil Général et le Conseil Régional apportent un soutien financier supplémentaire de 5% chacun. Reste donc à la charge de la commune 10%.

Le poste de travail doit être occupé soit par un jeune âgé de 18 ans à moins de 26 ans sans emploi, soit par un jeune de 26 ans à moins de 30 ans sans emploi et n'ayant jamais travaillé depuis la fin de sa scolarité.

Le dossier a été déposé en Préfecture pour acceptation.

L'emploi des jeunes au menu des maires du canton de Boves



Maires et adjoints sont ravis des rencontres conviviales.

La répartition des fonds européens et l'emploi des jeunes étaient à l'ordre du jour de la réunion de l'amicale des maires du canton de Boves.

Conviés par leur président Jean Douchet à la salle polyvalente de Thézy-Glimont, samedi matin, les maires du

canton de Boves ou leurs adjoints ont largement répondu présent. Ils ont été informés des toutes nouvelles dispositions concernant l'emploi des jeunes et l'utilisation, des fonds européens, points majeurs à l'ordre du jour. Un large débat s'est ouvert entre les intervenants invités, le sénateur Pierre Martin, prési-

dent des maires de la Somme, Yves Fauquer, secrétaire général de la préfecture, Crézé, secrétaire général des affaires régionales et Gilles de Robien, député de la circonscription et les élus présents dans la salle. Cette matinée a été riche en informations complémentaires.

LA VIE AU VILLAGE

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Rappel des tarifs et conditions de location de la salle des fêtes pour les habitants de Grattepanche:

	LOCATION de la SALLE des FETES				PRÊT DE MATERIEL *		
	1 Journée	2 Jours	Vin d'honneur	Vaisselle	Table	Chaises	Vaisselle
Prix	350 F	600 F	Gratuit	Gratuit	5 F l'unité	5 F l'unité	50 F / 12 couverts
Caution	700 F	1200 F	600 F	200 F / 12 couverts	500 F l'unité	200 F l'unité	200 F / 12 couverts

Le coût du chauffage calculé selon les tarifs en vigueur au jour de la location
* Le matériel est prêté sous réserve qu'il ne soit pas utilisé à la salle des fêtes.

Pour toute location il est impératif de produire une attestation d'assurance spécifique « responsabilité des organisateurs de fêtes locales ou de manifestations temporaires » précisant la date et le lieu. Cette attestation est délivrée gratuitement par de nombreuses compagnies d'assurance. Une convention de location est alors signée par le locataire et le représentant de la commune. Les clés sont remises le jeudi soir pendant la permanence (ou sur rendez-vous) après inventaire et rendues le lundi soir pendant la permanence.

La salle des fêtes est louée également aux habitants des communes de la communauté de communes du sud amiénois.

Si vous louez la salle des fêtes pour une tierce personne vous prenez l'entière responsabilité de la location et vous souscrivez l'assurance à votre nom.

-0-0-0-0-



Le tour de la Somme de passage à Grattepanche

Le 20 février la Commune accueillait ses nouveaux habitants



Monsieur le Maire après avoir présenté les conseillers municipaux et les Présidents des Associations a souhaité la bienvenue au sein de la commune aux familles arrivées en 1997:

BOURNAZELLE Jean-Claude /CAT Denise, 179 rue du Haut.

CARON Teddy / LELONG Christelle et Maïté et Charles, 1 rue du Haut

CARON Marino, 265 rue du Haut

CAZE Xavier / SCHAEVERBEKE Danièle / Lucie et Laurent, 119 rue d'Oresmaux.

CREDEVILLE Jean-Bernard / BERTIN Christine et Thomas, 100 rue d'Oresmaux.

FEREZ Franck / RENARD Sophie et Louise, 124 rue de Saint-Sauflieu.

MORCHAIN Frédéric / DRON Muriel et Nina et Mélanie, 218 rue d'Oresmaux.

PECOURT Francis, 257 rue du Haut.

RAGOT Hervé / BOISSEL Marie-Gaëlle, 265 rue de Rumigny

SOMMERMONT Philippe / MOMY Patricia et Robin et Rémy, et Rodolphe, 12 rue d'Oresmaux.

TOMEZAK Jean-Marc / DEPRIESTER Evelyne et Marc et Line. 100 rue du Haut.

A cette occasion chaque famille a reçu le livre de Grattepanche édité par l'ASPEG et offert par la commune.

A travers la presse

Grattepanche : l'ancien maire marié en or



René et Françoise Buquet ont célébré leurs noces d'or.

Alors qu'il a occupé durant trente ans (1953-1983) le fauteuil de maire de Grattepanche, René Buquet et son épouse Françoise n'ont pas refait le chemin de la mairie, pour fêter leurs noces d'or. Entourés de leur famille et de leurs amis, ils ont fêté l'événement.

René avait repris l'exploit-

tation agricole de ses parents et était déjà conseiller municipal de Grattepanche lorsqu'il a uni son destin à Françoise Maréchal, le 16 novembre 1948. En 1969, ils ont quitté leur exploitation devenue trop petite, pour venir travailler sur la zone industrielle d'Amiens.

La retraite a sonné en 1983.

En 1995, à 72 ans, il a abandonné toutes les fonctions qu'il occupait encore au conseil municipal et dans le milieu associatif. Maintenant, René et Françoise consacrent leur temps aux loisirs, jardinage, voyages ainsi qu'aux petits-enfants et aux arrière-petits-enfants que leur ont donné leurs cinq enfants.

Richard Gaffet, 26 ans, du club de La Pigeonnière de Grattepanche a été classé troisième sur les quatre tireurs titulaires de l'équipe de France de ball-trap 1998.

Pour se classer troisième sur les quatre tireurs qui constituent l'équipe de France de ball-trap, Richard Gaffet, du club La Pigeonnière de Grattepanche, a d'abord participé à deux épreuves de qualification.

Pour désigner les tireurs qui feront partie de l'équipe de France, la fédération française de ball-trap a organisé deux sélections comportant chacune 200 plateaux à tirer. Les 24 meilleurs tireurs de ces 400 plateaux font partie du « Club de France » et les 10 meilleurs sont qualifiés pour faire partie de l'équipe de France, composée de quatre titulaires et de six suppléants.

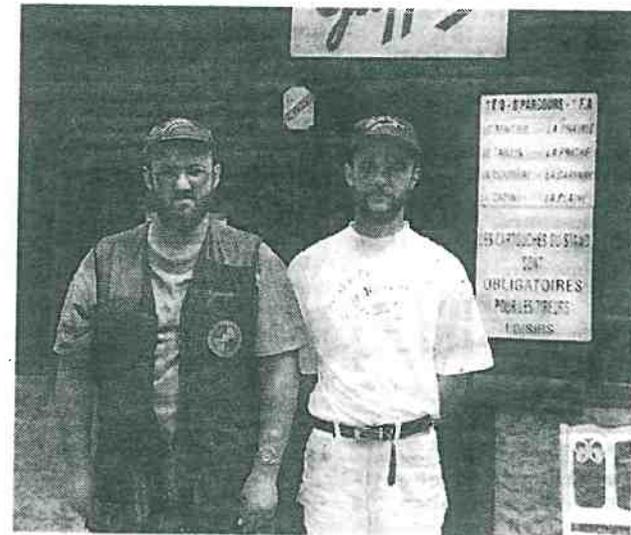
Grattepanche : Gaffet a failli tirer en Angleterre

Richard Gaffet s'est classé 18^e avec 180 plateaux cassés sur 200 à la première sélection, au stand du Rabot (près d'Orléans). Il a remporté la deuxième sélection avec 177 plateaux sur 200 au stand de la Cerisaille (à la Ferté-Allais).

Au programme de l'équipe de France après la première rencontre de ce week-end, pour la coupe d'Angleterre, il y a les championnats d'Europe au Portugal et les championnats du monde au Texas. Hélas pour des raisons professionnelles notre champion n'a pu faire le déplacement en Angleterre.

La Picardie ne sera donc pas représentée dans l'équipe de France. Il n'en reste pas moins un succès important pour Richard Gaffet et ses excellentes prestations lors des sélections nationales.

Il faut citer aussi la victoire de Bruno Clément, du club de la Pigeonnière aux championnats de Picardie de compak-sporting qui se sont déroulés à Fleurines (Oise). Se sport regroupe toutes les disciplines du tir au plateau d'argile, fosse, skeet et parcours. Il comporte l'obligation de ne tirer que des cartouches de 28 g. Enfin, le tir épaulé est autorisé en parcours de chasse.



De gauche à droite, Bruno Clément et Richard Gaffet.

SYNDICAT SCOLAIRE DE GRATTEPANCHE - RUMIGNY - HEBECOURT

LE MOT DU PRESIDENT

Le fonctionnement du syndicat scolaire nécessite une participation financière très importante pour les communes du regroupement pédagogique. Avec mes collègues délégués, nous essayons d'en minimiser le coût mais la tâche est rude. Maintenir, voire améliorer l'environnement où évoluent nos enfants demandent nécessairement des dépenses conséquentes. La sécurité quant à elle n'a pas de prix et nous nous devons d'en respecter les normes.

Le Syndicat Scolaire fournit les prestations suivantes : cantine, garderie, transport scolaire, centre aéré. Ces services semblent très appréciés des enfants et des parents.

Malgré un départ important d'élèves vers le collège, la fréquentation n'a pas faibli cette année : 94 élèves au total dont 24 Grattepanchois.

Répartition par classes :

Maternelle à Hébecourt : 30

Grande section cours préparatoire à Rumigny : 24

Cours élémentaire 1 et 2 à Grattepanche : 26

Cours moyen 1 et 2 à Rumigny : 14

Hébecourt

Quand les artistes-peintres en herbe du centre aéré d'Hébecourt-Rumigny-Grattepanche se mettent au travail, il y a danger pour les vêtements. Aussi, afin de ne pas les gêner dans leur créativité, les monitrices ont eu recours aux sacs poubelles. L'œuvre d'art qu'ils sont en train d'achever, sera le clou de la prochaine fête du centre qui se tiendra à Rumigny.



Grattepanche : le syndicat intercommunal scolaire en réunion



La photo de famille des membres du syndicat et des invités.

Le syndicat intercommunal scolaire de Grattepanche, Rumigny et Hébecourt prépare les animations de l'année.

Maurice Navarre, maire de Grattepanche et président du syndicat intercommunal scolaire (S.I.S.) de Grattepanche, Rumigny et Hébecourt, a rassemblé tout son monde pour la réunion de début d'année. Les maires des trois communes intéressées, les membres du comité syndical du S.I.S. M. Jean-Claude Hanin président d'honneur, le personnel, les enseignants, les repré-

sentants des parents d'élèves, les bénévoles des ateliers décloisonnés, les accompagnateurs à la piscine et la gestionnaire de la bibliothèque ont été invités à cette manifestation de caractère familial.

Le président Navarre a rappelé l'importance du budget du S.I.S. et exposé les faits importants à venir en 1998, entre autres, le séjour à Mers-les-Bains d'une classe transplantée, et la fête de l'école qui aura lieu à Grattepanche; les services tradi-

tionnellement offerts par les S.I.S. sont maintenus, comme le transport des élèves, la cantine, la garderie et le centre aéré.

François Delécolle, maire de Rumigny et vice-président du S.I.S. chargé du personnel a tenu à remercier les membres du personnel pour leur dévouement, et Mme Desplanches, vice-présidente leur a remis un cadeau à chacun. Le verre de l'amitié a clôturé cette sympathique réunion de gens de bonne volonté.

Hébécourt : sur la piste des pionniers



Les pionniers devant leur cabane.

La conquête de l'Ouest fait toujours rêver. C'est sur ce thème que le centre aéré de Grattepanche, Rumigny et Hébécourt, a mené son projet.

Les enfants du centre aéré tels des pionniers ont installé

leur camp dans la clairière. Ils ont bâti une cabane en planches, identique à celles construites par les pionniers du Wyoming ou de la Red river au Manitoba. Ils ont allumé le feu pour y faire griller la viande ils se sont

réunis et ont chanté à la lueur des flammes. Au son des guitares et de l'harmonica, ils ont interprété des airs de country music et de folk.

C'est de cette manière que vingt jeunes accompagnés de la directrice et des moniteurs du centre ont fait leur fête et passé une nuit à la belle étoile. Que de souvenirs engrangés en quelques heures. En fin de semaine et après une sortie en radeau, ils donneront un spectacle de clôture qui sera, à n'en point douter, une belle réussite.

Avec ses 67 inscrits, le centre aéré des trois villages est très actif. Des animations locales et de proximité, des sorties au parc Astérix, à l'Aqualud, au parc Saint Paul. Les plus grands ont campé à Jumièges, dans le parc de Beaulieu. A la fermeture en fin de mois nul doute que la salle à manger de chacun sera bien remplie.



Les saucisses sont grillées, il fait faim.

LE CENTRE AERE

Chaque année, le SIS propose le centre aéré pour permettre aux enfants de goûter durant le mois de juillet aux animations et aux sorties organisées. Le syndicat met à disposition son personnel et ses bus pour le transport du matin vers le lieu sis en 1998 à Hébécourt.

Sous la direction de Mme ROUSSELLE et encadrée par des moniteurs diplômés et 2 moniteurs bénévoles, 71 enfants ont goûté aux joies du centre.

Les sorties au Parc Astérix, Aqualand, Parc Saint Paul, la semaine de camping à la base de plein air de Jumièges (en Seine Maritime), la nuit à la belle étoile dans le bois d'Hébécourt où une cabane avait été construite par leurs soins ont enchanté petits et grands.

Rumigny : western au centre de loisirs



Les petits indiens chantent au pied de leur tipi.

Les trois communes de Grattepanche, Hébécourt et Rumigny liées pour assurer l'épanouissement pédagogique de leurs enfants, mettent à profit leurs structures pour proposer un centre de loisirs en juillet. La clôture du centre a réuni plus de 110 personnes, essentiellement les parents des enfants.

La salle des fêtes de Rumigny avait pour la circonstance

revêtu un décor « western » où se côtoyaient cow-boys, indiens, cactus géants et un superbe totem fabriqué et décoré par les plus petits. Au pied de leur tipi, des jeunes « squaws » et des petits indiens ont interprété les chants de leur tribu. De hardis cow-boys ont courtoisé et ont fait danser les « Calamity Jane ». Les applaudissements nourris de l'assistance ont

récompensé les enfants et l'équipe d'encadrement qui ont offert un agréable moment.

Les feux d'été du centre aéré se sont éteints, d'autres se rallumeront dans onze mois. Entre temps, les trois communes lieront encore le destin de leurs enfants au sein du groupement pédagogique de Grattepanche, Hébécourt et Rumigny.

En application de la loi du 13 juillet 1992 sur l'élimination des déchets les décharges n'accueilleront plus que les déchets ultimes (fraction non récupérable des déchets) à partir du 1er juillet 2002. Tous les déchets devront être traités selon les techniques les plus appropriées. La suppression des décharges suppose de réduire à la source les quantités de déchets produites, de trier et de collecter séparément les déchets, de les recycler. Deux solutions sont possibles en ce domaine:

1°) la collecte des déchets en porte à porte avec des sacs de différentes couleurs correspondant à chaque type de déchets.

2°) l'apport volontaire des déchets dans des conteneurs situés dans les villages.

La communauté de communes du sud amiénois a choisi l'apport volontaire pour des raisons de coût.

Le tri des déchets débute à Grattepanche

La communauté de communes du Sud-Amiénois a choisi Grattepanche pour lancer officiellement le programme de collecte sélective des déchets.

AU 1^{er} juillet 2002, la mise en décharge des ordures ménagères sera interdite. Ne pourront plus être enfouis que les déchets dits « ultimes », c'est

à dire les déchets de déchets qui ne peuvent être revalorisés. L'échéance est incontournable, il faut trouver d'autres solutions.

Pour ce faire, la communauté de communes du sud-Amiénois, qui regroupe les communes de Estrées-sur-Noye, Grattepanche, Hébécourt, Remiencourt, Rumigny et Saint-Sauflieu a lancé un programme d'équipement en points d'apport volontaire des déchets qui ne devraient plus trouver leur place dans les poubelles traditionnelles. Dans chaque point de collecte, trois conteneurs sont installés sur une dalle bétonnée et chacun d'eux est des-

tiné à recevoir, soit le verre, soit le plastique et le métal ou encore, le carton, les journaux et les publicités.

Après récupération et tri, les déchets collectés sont recyclés et, pour la collectivité, c'est l'occasion de faire des économies de matières premières et de limiter l'augmentation des coûts de ramassage et de traitement des ordures ménagères qui s'élèvent actuellement à plus de 570 F la tonne.

L'apport des déchets aux points propretés, constitue un acte citoyen qui doit être relayé par tous. Les maires des communes reçoivent de l'ADELPHÉ une mallette pédagogique destinée à faire la promotion du tri sélectif, auprès de la population. Cette action peut également être relayée auprès des scolaires, soit par l'utilisation de cette mallette ou par le module éducatif « roultaboule » développé par le CPIE - Vallée de Somme.

En présence des maires des communes, le contrat d'exploitation a été signé entre la communauté de commune du sud-Amiénois et l'ADELPHÉ. Régis Delauzanne, directeur de l'en-



La collecte du verre au centre d'apport de Grattepanche.

ronnement et de l'aménagement au conseil général de la Somme, a félicité les élus de leur initiative, il les a invité à rendre agréables ces centres

d'apport et fait part de son soucis actuel : régler le problème de la collecte des déchets végétaux. Réponse dans un an environ.



La présentation de la malle pédagogique sur le recyclage des déchets.

Il est certain que cette solution est relativement contraignante pour tout le monde, mais il faut savoir que c'est la moins coûteuse. En effet s'il fallait collecter en porte à porte comme cela existe dans certaines intercommunalités, le papier, puis le plastique et le métal, les déchets verts, et pourquoi pas le verre, il faudrait doubler voire tripler le nombre de passages et par conséquent le coût du ramassage. La réussite

du tri sélectif et l'économie réalisée dépend de notre volonté à tous de trier nos déchets ménagés et de se déplacer aux conteneurs situés derrière l'abribus en face de la mairie.

Au début de l'année prochaine, la communauté de communes mettra en place des bennes destinées à recueillir les déchets verts (tontes de gazon et tailles de haies). Elles seront installées à Rumigny et réservées aux communes de Saint-Sauflieu, Hébecourt,

Rumigny et Gratteapnche, dans l'attente de la réalisation de la déchetterie (voir l'article sur le bulletin de la communauté de communes).

Il va de soi que **ces déchets fermentescibles ne seront plus acceptés avec le ramassage des ordures ménagères**. L'été le tonnage est presque doublé à cause de ces déchets ce qui représente un surcoût de l'ordre de 25%.

Des mairies du sud amiénois se préparent pour l'an 2000

La gestion informatique des communes fait du bon en avant, les mairies de Rumigny, Grattepanche, Hébecourt, Estrées-sur-Noye et la communauté de communes du sud amiénois délaissent l'informatique de papa pour les tous derniers développements. Passer de programmes développés sous DOS aux logiciels empruntant le système Windows 98 mérite bien une formation.

Durant deux jours, les maires des communes et les secrétaires de mairie ont participé à une formation dispensée par le fournisseur et destinée à améliorer leurs compétences. S'approprier la maîtrise des nouveaux logiciels qui leur permettront de gérer la comptabilité de la commune, les actes d'état civil, les élections ainsi que d'autres tâches, constituait l'objectif principal du stage.



Des stagiaires attentifs.

Le Syndicat des eaux

En 1998 le syndicat a décidé de renforcer le réseau d'alimentation en eau potable de notre commune. Ces travaux dont le coût est de 700 000 F consistent au remplacement de la canalisation depuis la dérivation allant vers Saint-Sauflieu (à mi chemin entre Grattepanche et Oresmaux) jusqu'à la mairie de Grattepanche avec reprise de tous les branchements ainsi que la pose de deux bouches d'incendie. Ce projet demandé depuis de nombreuses années apportera une nette amélioration du débit d'eau et permettra une défense incendie de près de la moitié du village. Il sera mis en oeuvre au début de l'année 1999.

Le syndicat des eaux s'est engagé dans une dynamique nouvelle de travaux de rénovation de son réseau et notre commune ne peut que s'en réjouir dans la mesure où nous avons également demandé la réalisation d'un bouclage entre l'arrivée de la canalisation rue d'Oresmaux avec la canalisation de la rue de Saint-Sauflieu.

Le SIVOM de Boves

Le conseil municipal a demandé au bureau du SIVOM que soit inscrit, dans le programme des travaux de 1999, l'aménagement de la rue d'Oresmaux. Ces travaux consisteraient en l'aménagement de la chaussée avec bordurage en continuité avec l'existant et jusqu'à la limite du futur terrain de sports et de loisirs. Souhaitons que cette demande soit prise en compte car cette partie du village où la circulation est très importante est bien dégradée.

Une fête de l'école réussie...

En juin 98, grâce à une participation exemplaire des parents d'élèves, des municipalités et de bien d'autres personnes, la fête scolaire s'est déroulée dans de très bonnes conditions sur la place de l'église.

La recette a été à la hauteur de cette réussite et permettra aux enseignants d'organiser des manifestations sans réclamer sans cesse une participation financière aux parents.



Grattepanche

Entre fête des mères et fête des pères, Grattepanche a accueilli et organisé la fête des écoles du regroupement pédagogique de Grattepanche, Rumigny et Hébecourt. De nombreux habitants des trois villages s'étaient déplacés pour admirer les évolutions des

enfants, applaudir le défilé d'« objets roulants » fleuris, assister à la remise de dictionnaires aux écoliers quittant le primaire et, convivialité oblige, participer au gigantesque barbecue. Dans la salle municipale, une exposition des travaux et activités des écoles étaient présentée. On y trou-

vait entre autres, les photos d'une visite au musée de picardie, de sorties à la piscine, d'une semaine passée à Mers-les-Bains, qui a d'ailleurs été l'occasion d'une visite à la centrale nucléaire, de Penly, d'une balade en petit train dans la baie de Somme, et de la découverte de la maison de l'oiseau.

Stands, exposition, jeux, repas, buvette, danses...
ont attiré de nombreuses familles.

Et le temps s'est même mis de notre côté !

Le p'tit bus du savoir

« Le p'tit bus s'en va dans la campagne », le p'tit bus s'en va de bon matin... » Quatre fois par jour, le bus du regroupement pédagogique de Grattepanche - Rumigny - Hébecourt transporte les enfants à l'école.

Il ne file pas à la vitesse de l'éclair, mais chaque jour, il remplit sa mission. Laurence est au volant et par les routes tortueuses, elle transporte les enfants des trois villages sans leurs écoles et classes respectives. Les villages ont chacun conservé

une activité scolaire qui profite aux 88 enfants inscrits dans les différentes classes.

Quatre instits

La scolarité débute à Hébecourt où se situe la classe maternelle. Valérie Davesnen, institutrice, aidée de deux assistantes, assure l'accueil et l'éveil pédagogique des bambins qui sont accetés à partir de 2 ans. Rumigny se trouve au centre du circuit et a conservé deux classes. Marie-Claude Boutin a en charge la grande section de maternelle et les cours préparatoires. Josiane Barreau s'occupe du CMI et du CM2. A Grattepanche, les cours élémentaires sont confiés à Francis Gourguechon.

Les trois villages possèdent des écoles accueillantes où rien ne manque. A Rumigny, une garderie accueille les enfants dès 7 h 30 et une trentaine d'enfants fréquentent le restaurant scolaire.

Les municipalités font des efforts pour conserver leur école, par la qualité des équipements, par les aides diverses qu'elles accordent aux activités développées dans le cadre des projets pédagogiques. Aux parents, qui ont choisi la campagne pour y vivre, de savoir profiter de l'aubaine dont peuvent bénéficier leurs enfants d'apprendre loin des tourments de la ville.

Le passage du bus bleu dans les villages, avec les cris et les chants des enfants », c'est quatre fois vingt minutes de bonheur quotidien dans ce que les enfants appellent : « Le petit bus sauteur » !

Le Courrier
RUMIGNY

Pour rénover le plafond de la classe pendant les vacances de Pâques, les enfants ont trouvé, dans la Salle des Fêtes qui leur était réservée, des conditions agréables.

Merci aux personnes qui ont déménagé la classe dans des délais très rapides et à celles qui ont travaillé à refaire le plafond de l'école.

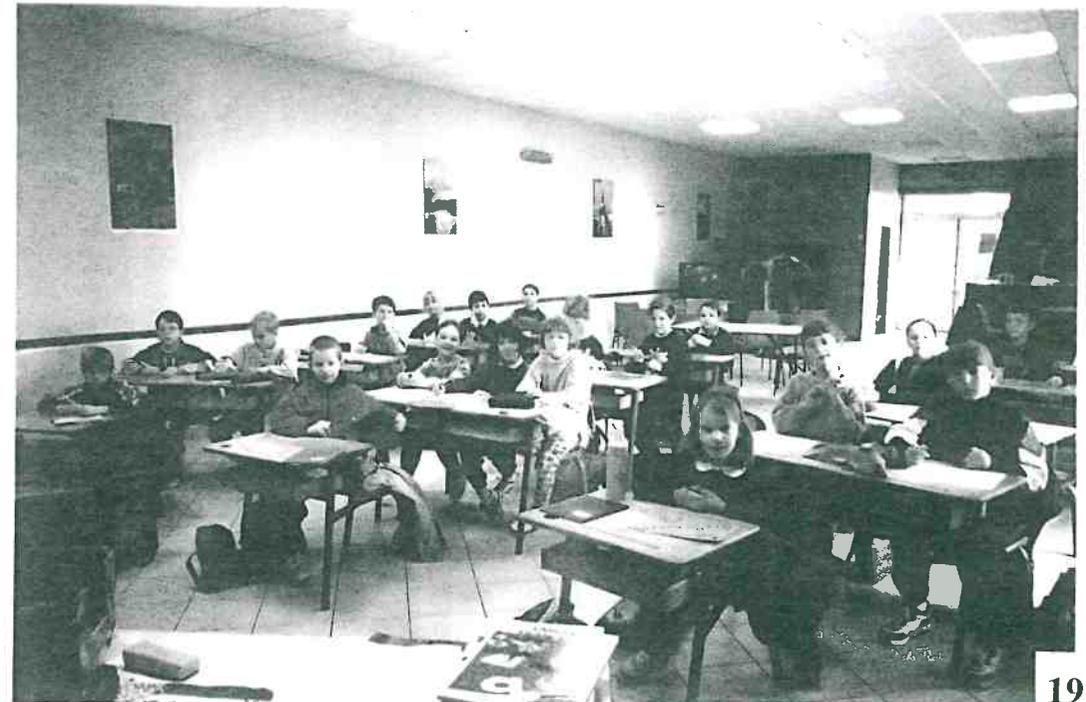
GOURGUECHON F.



Grattepanche

Dans la salle des fêtes de Grattepanche, les enfants du regroupement pédagogique de

Rumigny, Grattepanche et Hébecourt, sont réunis pour fêter Noël. Les plus grands avaient déjà assisté à une représentation au cirque d'Amiens et les petits sont repartis les bras chargés d'un jouet et de bonbons.



Association Familles Rurales

Le mot du Président

Cette année 1998 aura été bien remplie pour notre association. Je tiens à remercier l'ensemble de nos membres ainsi que toutes les personnes qui se sont jointes à nos différentes manifestations participant à leurs réussites. (Galette des Rois, Loto, Rêderie, Feu St Jean, Feu d'Artifice, Noël des Enfants,...)

Cette année, pour l'organisation du repas des Aînés, nous avons eu une aide importante de jeunes filles du village (Virginie, Ludivine, Fanny, Floriane et Claire) qui fut remarquée et appréciée de l'ensemble des participants.

Je vous souhaite au nom des membres de notre association une bonne et heureuse année 1999.



Grattepanche

L'équipe de bénévoles de « Familles Rurales » s'est monopolisée, pour offrir aux aînés de la commune un repas de fêtes dimanche. Cinq adolescentes du village qui ont proposé spontanément d'ac-

cueilir et de servir les 45 convives. Le muguet porte bonheur pour les dames et le cadeau remis aux doyens, Alice Ferey (84 ans) et André Navarre (85 ans) ont fait bien des heureux.



Grattepanche

Pour la première réderie de Grattepanche, 27 exposants ont répondu présents. Un beau succès pour les

organisateurs au vu des nombreux chalandis qui se sont succédés tout au long de la journée malgré un temps peu engageant.

Grattepanche et sa Première Rêderie

Association Familles Rurales



Après quelques années d'absence, il revient.

Association Familles Rurales



Grattepanche

Avec torches et flambeaux, Hébecourt et Rumigny étaient montés pacifiquement à l'assaut de la bastille

de Grattepanche, pour y faire la fête et y admirer le feu d'artifice, commun aux trois villages. Le lendemain 14 juillet, le calme était revenu.

Des jeux de fléchettes, jeux d'adresse pour les jeunes et pétanque pour les adultes étaient au menu de cette matinée récréative.

En partenariat avec la Commune :

Le voyage chez Mickey, une découverte pour certains, une redécouverte pour d'autres mais dans tous les cas une très bonne journée pour les grands et surtout pour les plus petits.



Torches, Flambeaux, Feu d'artifice le 13 Juillet

Jeux d'adresses et Pétanque le 14 Juillet



Association
pour la Sauvegarde du Patrimoine
et de l'Environnement Grattepanchois

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie de Grattepanche 03 22 42 08 18

RANDONNEE

La randonnée du 18 avril organisée par l'ASPEG dans le cadre du programme proposé par la Communauté de Communes du Sud Amiénois a connu un grand succès. Notre association avait réalisé pour cette occasion une petite documentation informant les participants sur toutes les curiosités à voir sur le parcours proposé, et présentant succinctement notre village dans son ensemble.

Lors de la dernière réunion de l'association les adhérents ont trouvé intéressant de découvrir Grattepanche en période hivernale.

**A retenir : le 27 février 1999
randonnée pédestre à Grattepanche**

Il a été également décidé d'organiser une randonnée nocturne, au mois de mai ou au mois de juin, en sollicitant un intervenant du conservatoire des Sites. Peut-être la nuit de la chauve-souris ou la nuit de la chouette?

Le calendrier des autres randonnées proposées par la Communauté de Communes vous sera communiqué ultérieurement

Grattepanche : promenade dans les larris



Malgré le temps maussade, les promeneurs sont partis gaiement.

L'A.S.P.E.G. (Association pour la Sauvegarde du patrimoine et de l'environnement grattepanchois) a organisé samedi après-midi une bien belle promenade dans les larris de la commune.

De nombreux amateurs sont partis à 14 h et le maire de Grattepanche pour effec-

tuer dans les larris grattepanchois, la promenade proposée par l'ASPEG. Le temps froid et peu engageant n'a pas rebuté les randonneurs de tous âges sans oublier les chiens qui ont profité de la sortie.

Deux circuits ont été proposés : un de 9 km et un de 6 km, balisés par les soins de Denis Navarre qui a réalisé

des panneaux de bois gravés au fer rouge et décorés de manière originale. Chacun des nombreux participants a reçu, au départ, une documentation sur Grattepanche et ses particularités, un plan de la commune et de ses environs et une notice explicative de la randonnée.

Après être passés devant le puits, le calvaire en pierre du XVII^e siècle, les mar-

cheurs ont emprunté le chemin Saint-Nicolas vers la vallée Saint-Cyr, de cette vallée, ils ont pu admirer la vue sur le village, et la motte féodale, puis par le chemin de la Blanche Voye, au lieu-dit la montagne des Grès découvert un superbe coteau calcaire : les larris. Après avoir traversé les larris pour rejoindre le chemin des Grès, ils ont pu

apercevoir, après avoir emprunté le chemin de la voirie de Boves, des anciennes tranchées de la guerre 14-18. Au retour, par les chemins du tambour, des masures, de Saint-Nicolas et du tour de ville, les promeneurs sont passés devant l'entrée des souterrains. Après la randonnée, le rafraîchissement offert par l'association a été bien accueilli.

L'environnement de notre village est à n'en pas douter remarquable. j'en veux pour preuve l'intérêt que beaucoup d'organismes nous manifestent.

- Le Conservatoire des Sites de Picardie avec lequel existent deux conventions, l'une concernant la protection des chauves-souris, l'autre, la mise en valeur et la gestion des Larris.

- Le ministère de l'environnement qui a classé à l'inventaire du patrimoine naturel de Picardie le site de « la montagne des grès ».

- La Région Picardie qui par l'intermédiaire du Trait Vert finance un panneau touristique concernant notre église et le larris dans le cadre d'un circuit de valorisation du milieu rural. Ce panneau sera prochainement posé rue principale à proximité de l'abribus.

- Le courrier picard qui ne manque jamais d'annoncer et rendre compte de nos manifestations (voir les différents articles dans ce bulletin).

L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement Grattepanchois (ASPEG) se réjouit de cette situation qui est due essentiellement au travail commun des ses membres avec le conseil municipal. Lors de la dernière réunion de notre association Monsieur le Maire nous a annoncé que de nouvelles actions de valorisation du patrimoine et de l'environnement seraient possibles pour 1999 par l'embauche d'un emploi jeune « agent d'entretien et de valorisation du patrimoine communal et de l'amélioration de l'environnement », et par l'organisation d'un chantier international de jeunes.

L'ASPEG s'associera au maximum de ses possibilités pour aider toutes ces actions.

*Le Président
de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de
l'Environnement Grattepanchois*

Entre vallées d'Avre et de Selle, le plateau picard a de tous temps, été traversé par les voies de communication ou d'invasion. D'Hébécourt à Saint-Saulfieu, en passant par Rumigny et Grattepanche, une balade dans une campagne à vocation agricole et riche en histoire.

DÉLAISSANT la chaussée Brunehaut (voie romaine qui reliait Lutèce à Boulogne par eau-vaïs et Samarbrive) pour la nationale 1, première halte à Hébécourt. Ce village construit le long de la nationale fêtera peut-être le 11 août, le 120^e anniversaire de l'élection de son premier conseil municipal. Hébécourt était alors hameau de Vers-sur-Selle. Sitôt élu, le conseil municipal a délibéré, entre autres, sur l'entretien de l'église en pierre datant de 1605 et le remplacement de la corde du puits tout proche.

L'église et le puits d'Hébécourt.

Un relais de poste de la fin du XVIII^e siècle fait partie du patrimoine local.

À l'écart de la nationale 1, Rumigny offre la vision d'un village récent. Détruit aux trois-quarts durant la dernière guerre, le clocher de l'église ainsi que les constructions en brique rouge témoignent de la reconstruction et des briqueteries qui donnaient de l'activité au village. Les rues sont

larges et le fleurissement est réussi. Près du centre, le plateau construit au XVIII^e siècle est une construction simple en pierre du pays.

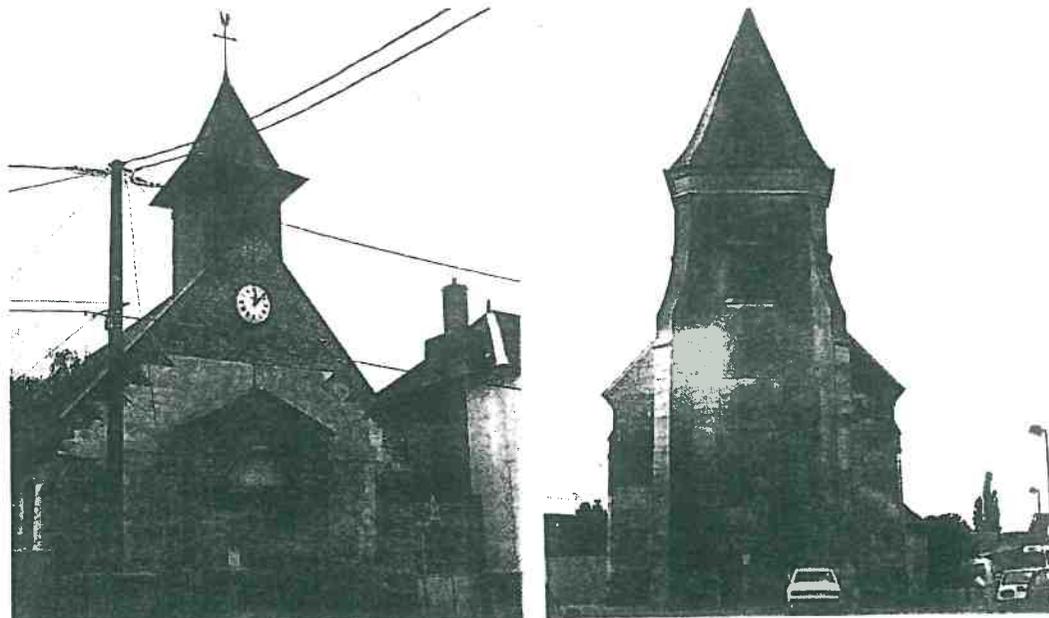
Le très discret village de Grattepanche mérite que l'on s'y attarde. Au centre, la mare entourée d'une pelouse plantée de saules est un lieu d'animation pour le village. Une colonne de pierre du XVII^e ou XVIII^e siècle et surmonté d'une croix métallique

Le clocher massif de l'église de Saint-Saulfieu.

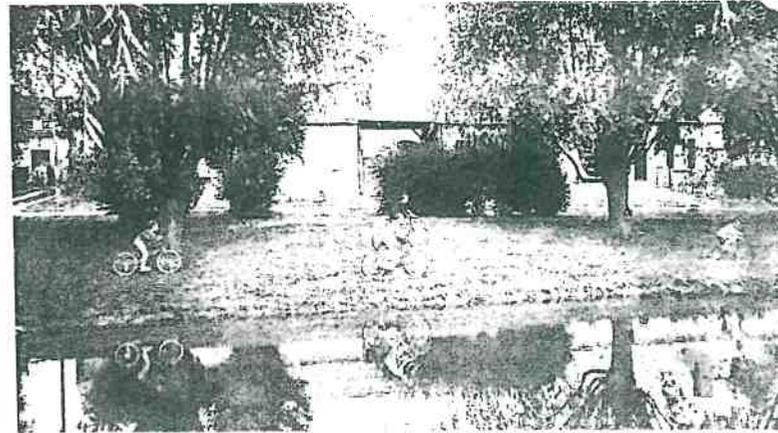
côte le puits qui accuse une profondeur de 111 mètres. Ancien puits du village qui a fourni l'eau potable, il est le symbole des efforts déployés par l'homme pour gagner cette eau nécessaire à la vie. Autour de la place sont regroupées l'école, la mairie et l'église en pierre du XVI^e siècle. Du fait de restaurations non conformes, elle ne peut être classée. Les larris (voir celui de la route d'Es-

trée-sur-Noye) font la richesse du patrimoine naturel du village.

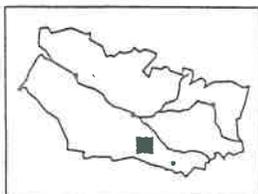
Saint-Saulfieu, ancien chef-lieu de canton a conservé de cette époque sa gendarmerie. A remarquer l'église de 1736, au clocher massif qui semble planté pour défier le temps. La mairie-école toute proche est magnifiquement fleurie et la place aux tilleuls est le théâtre de bien des manifestations locales.



Espace vert et fleuri de l'église de Rumigny.

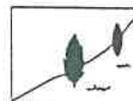


La mare de Grattepanche.



INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE PICARDIE

S O M M E



La Montagne des Grès à Grattepanche

ZNIEFF n° 0142.0000	Communes : Grattepanche.
Type : I-II	Région naturelle : Sud-Amiénois

Superficie : 13 ha	Nature du site : Pelouse calcaire rase ponctuée de genévriers abritant une flore et des insectes aux affinités méditerranéennes.
--------------------	--

DESCRIPTION DU SITE

A l'Est du village de Grattepanche et dominant la vallée Saint-Cyr, le versant Nord de la "Montagne des Grès" est essentiellement occupé par des pelouses calcaires (larris en picard) plus ou moins embroussaillées.

Dans un secteur à vocation agricole, ces pelouses contribuent fortement à l'esthétique et à l'originalité du paysage de la vallée. Elles sont marquées par l'abondance des genévriers, héritage d'un ancien parcours pastoral.

Par ailleurs, le territoire de la commune est sillonné par plusieurs chemins de randonnée communaux, dont un longe le haut du larris. Depuis les hauteurs, le promeneur bénéficie d'un point de vue remarquable sur le village entouré de verdure.

INTERÊT ÉCOLOGIQUE

L'exposition du versant et la nature du substrat permettent le développement de milieux naturels thermophiles (aimant la chaleur) remarquables au sein du Sud-Amiénois. Ceux-ci abritent une faune et une flore caractéristiques et remarquables pour la Picardie.

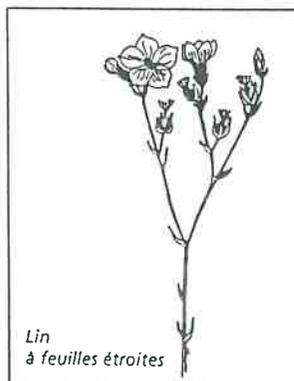
En particulier, les pelouses rases présentant une telle population de genévriers sont rares pour la région. Elles sont accompagnées de lisières forestières et de taillis à Bois de Sainte-Lucie caractéristiques.

Enfin, plusieurs espèces d'orchidées sont aussi présentes avec notamment l'Orchis militaire (*Orchis militaris*).

Flore :

L'intérêt floristique réside dans la présence d'une flore à affinité méditerranéenne bien diversifiée et peu commune à rare pour la région.

La population de genévriers y est remarquable et caractérise le site. Plante emblématique des larris, l'Anémone pulsatile (*Pulsatilla vulgaris*) présente ici des floraisons exceptionnelles au printemps.



Lin à feuilles étroites

Citons également d'autres plantes thermophiles comme le Lin à feuilles étroites (*Linum tenuifolium*), la Globulaire (*Globularia bisnagarica*) ou la Brunelle découpée (*Prunella laciniata*). Ces espèces ne sont présentes dans la Somme que dans un secteur compris entre les vallées de la Selle à l'Ouest et de l'Avre à l'Est.

Faune :

De nombreux insectes liés aux milieux secs et chauds sont présents ici, notamment des papillons et des criquets. Parmi les papillons, la rare Laineuse du cerisier (*Eriogaster lanestris*) n'est connue que de cinq autres localités en Picardie. Ses chenilles vivent en société sur le Prunellier. La Petite Géomètre de l'Anémone pulsatile (*Horisme aquata*) se développe ici à la faveur de l'importante population de cette plante. Notons que cette espèce est en raréfaction dans la région, du fait de celle des pelouses à Anémone pulsatile.



Hibou moyen-duc

Plusieurs espèces de petits passereaux profitent également des espaces de pelouses ponctués d'arbustes pour y trouver leur nourriture et nicher. Espèce peu commune, le Hibou moyen-duc niche sur le site.

OBSERVATIONS

La pelouse et sa population de genévriers sont l'héritage d'un ancien parcours pastoral. Avec la disparition de cette pratique et la diminution en effectifs des populations de lapins (due à la myxomatose), la végétation évolue spontanément vers un boisement. Il s'en suit une diminution certaine de l'intérêt écologique et paysager du site.

De manière à conserver la pelouse, des opérations de débroussaillage ont été menées par la Société Linéenne Nord-Picardie et l'Association de Protection de l'Environnement de Grattepanche. Il serait souhaitable qu'elles soient poursuivies.

Le rétablissement d'un pâturage extensif par des moutons permettrait ensuite d'assurer une gestion pérenne du site et la préservation des espèces caractéristiques.

Par ailleurs, la présence d'un bungalow dans la partie Ouest du coteau dénature le paysage. Une vigilance particulière est à porter sur l'extension des habitats légers de loisir.

L'ASPEG, LA COMMUNE, LE CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE

Notre Association se félicite de la bonne collaboration qui existe entre ses membres, la Commune et le Conservatoire des sites de Picardie. La plupart des actions menées le sont en commun, en bonne entente dans le but de conserver le patrimoine et l'environnement communal et de promouvoir la connaissance de notre commune.

Les LARRIS

En 1998 la commune a signé avec le Conservatoire des sites de Picardie une convention (bail emphytéotique de 20 ans) pour la gestion des larris, en partenariat avec l'ASPEG. Les larris depuis 1997 sont devenus pour la plus grande partie (2 ha) une propriété communale. Une négociation pour faire pâturer ces larris par des moutons est en cours actuellement avec un éleveur du village. Souhaitons que ce projet aboutisse, car c'est le meilleur moyen de garder en état et de valoriser ces coteaux calcaires d'un intérêt écologique reconnu.

A retenir: le 13 mars 1999 L'ASPEG, la Commune, le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, la Société Linnéenne du Nord Picardie s'associent pour organiser une journée d'intervention sur les larris.

Ce chantier sera précédé par une étude du milieu en direction des élèves du regroupement pédagogique qui ont choisis cette année un projet d'école sur l'environnement. Le 13 mars les élèves

LES PROJETS COMMUNAUX :

Si l'administration autorise l'embauche d'un emploi jeune comme il est prévu au 1er janvier 1999 son travail serait dirigé principalement sur l'environnement. L'aménagement du chemin du tour de ville souhaité par beaucoup, travail de longue haleine, pourrait être entrepris. Le chantier International de jeunes bénévoles (concordia) prévu pour le mois de juillet consisterait à restaurer le calvaire de la route d'Estrées et aménager autour une plate-forme belvédère.

seront donc présents avec les enseignants concernés et nous l'espérons avec leurs parents.

Les SOUTERRAINS

Le 21 avril 1998 quelques volontaires ont répondu présent pour poursuivre les travaux d'aménagement des abords du souterrain. Malgré le peu de participants un important travail a été réalisé. Des marches ont été aménagées, avec des traverses de chemin de fer, permettant ainsi la réalisation des travaux de maçonnerie prévus à court terme. En effet, il était nécessaire de construire deux murs afin de retenir les éboulements qui sans cesse obstruaient l'accès de l'entrée des souterrains. Ces travaux réalisés cet été ont été financés, par le Conservatoire des Sites pour les matériaux et par la Commune pour la main d'oeuvre.

Un grand merci à tous les participants car ce travail était très physique.

A présent il faut poursuivre le déblaiement de l'entrée de la galerie ce qui permettra aux personnes intéressées de visiter les souterrains sans effort.

A retenir: Mai 1999: Organisation d'une journée de déblaiement suivie d'une visite des souterrains avec un spécialiste du Conservatoire des Sites.

Le conservatoire des Sites étudie actuellement la possibilité de rouvrir la cheminée de la grande salle située à quelques dizaines de mètres en descendant le chemin à coté de la mare. Il étudie l'incidence que pourrait avoir cette ouverture sur le milieu ambiant la vie des chauves souris et sur la pierre.

Un panneau didactique sur la préservation des chauves-souris a été réalisé par le Conservatoire des Sites. Il est actuellement entre les mains expertes de notre artiste local, Monsieur NAVARRE Denis pour préparation et sera posé à l'entrée des souterrains au printemps prochain.

Au mois de juin de cette année une équipe de six jeunes collégiens encadrés par deux de leurs professeurs ont réalisé un travail de relevé des souterrains.

CARTOGRAPHIE DU SOUTERRAIN- REFUGE DE GRATTEPANCHE



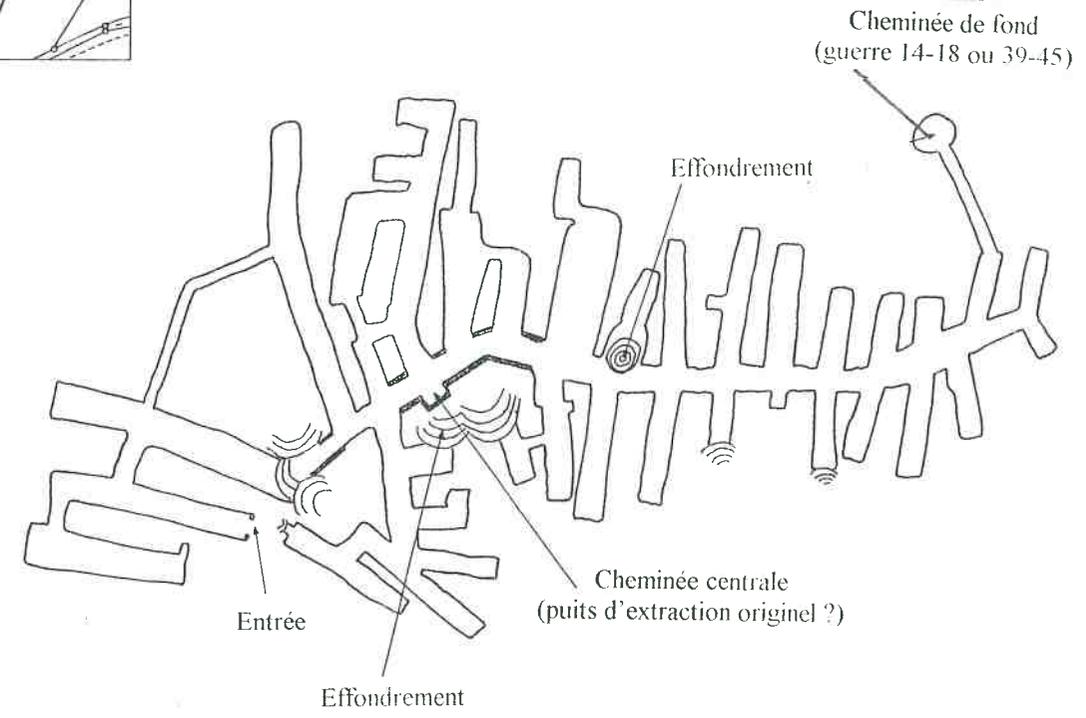
Informations propres au site

-  Parcelle faisant partiellement l'objet d'une location par le Conservatoire
-  Emprise approximative du réseau souterrain
-  Accès à la cavité
-  Cheminée

Topographie réalisée en Mars 1998
par le collège Jehan le freron
dans le cadre de l'activité
spéléologie et environnement

Elèves : DENISART Gwladys
DUGUET Jonnathan
MIGNOT Fabien
NICOLAS Sahra
PECQUET Vincent
RIMBERT Elodie

Enseignants : Melle MACIEJEWSKI Nathalie
M. MULOT José



Montage effectué à partir des cartes réalisées par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Message du Président

Opposé au remembrement au sein du Conseil Municipal, me voici élu en qualité de Président de l'Association Foncière pour y défendre notamment les intérêts communaux mais également assurer la bonne gestion de son budget.

Sans vouloir critiquer les précédents délégués, certaines imperfections se découvrent au fur et à mesure des travaux et au regard du plan.

Une tâche de si grande ampleur ne peut pas être réalisée sans quelques erreurs. Peu de propriétaires se sont manifestés lors des enquêtes. En conséquence, les réactions sont tardives et il est désormais difficile de remédier aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer .

Aussi, nous nous efforçons dans la mesure du possible de satisfaire au mieux les attentes des propriétaires bien que notre marge de manœuvre soit aujourd'hui très limitée.

Le Président,
Maurice NAVARRE

Composition du bureau

SOMMERMONT Etienne, secrétaire

NAVARRE Jean Claude, membre de la commission d'appel d'offres et travaux

GOES Jean-Noël, membre de la commission d'appel d'offres et travaux

BUQUET René, POCHOLLE Henri, CORNIQUET Michel, CORSYN Jean Pierre, GLORIEUX Etienne, GUIDE Lucien, JORON Jean

L'Association Foncière a opté pour le concours d'un service technique de l'Etat pour la mission de maîtrise d'œuvre en l'occurrence la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt qui assure l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.

Travaux connexes

La remise en l'état des sols et la suppression des chemins ont été réalisés par la SA Revet de Béthencourt Saint-Ouen pour un coût de 149 354F. Les travaux de voirie ont été confiés à la Colas pour un coût de 770 000F.

Au printemps 1999, les plantations dont le coût est estimé à 104 000F seront mises en place.

Le financement

Des subventions du Département ont été allouées pour un montant de 343 100F pour les dépenses d'investissement. Le coût du remembrement propre vient s'ajouter à celui des travaux d'investissement et s'élève à 322 200F. L'opération n'a pu se faire sans emprunt dont le remboursement sera effectué par recouvrement des participations des propriétaires durant dix annuités.

La taxe à l'hectare a été votée pour 1998 à :

- 107, 81F pour les dépenses propres au remembrement.

- 56, 82F HT pour les dépenses relatives aux travaux annexes qui supportent la TVA.

L'assiette est de 614 ha 45 a 18 ca pour le remembrement et de 594 ha 06 a 46 ca pour les travaux connexes.

■ Rencontre

Gérard Corsyn, membre d'association foncière



« Le remembrement doit se faire dans la transparence et la concertation »

Président cantonal de Dury, un secteur fortement perturbé par l'urbanisation et la construction de différentes infrastructures routières et autoroutières, Gérard Corsyn s'est beaucoup impliqué dans les opérations de remembrement. Actuellement, il participe à titre consultatif au bureau de l'association foncière intercommunale de Dury-Amiens-St Fuscien.

Comment faut-il conduire un remembrement pour éviter les contestations ?

Un remembrement doit se faire dans la transparence et la concertation. C'est un puzzle que l'on veut reconstituer et toutes les personnes concernées en représentent une figure. Il faut donc qu'elles soient toutes présentes aux réunions qui sont organisées à leur intention. Ce n'est certes jamais le cas à 100%. Mais il est pourtant nécessaire que les intéressés soient consultés à plusieurs

reprises de sorte que tout le monde puisse s'exprimer. On sait bien que les problèmes proviennent la plupart du temps des personnes qui étaient absentes aux réunions ou qui n'ont jamais eu l'occasion de faire valoir leur point de vue.

Cela n'exclut pas pour autant la rigueur dans les discussions, surtout quand on est nombreux autour de la table. La présence d'un animateur me paraît donc indispensable pour gérer le débat et parvenir à un consensus.

Les agriculteurs ont-ils réellement un pouvoir de décision au sein des commissions communales ?

Oui, s'ils savent s'organiser, être assidus et constructifs aux réunions. Ce n'est pas en participant de temps en temps à la commission communale que l'on donne du poids à la représentation professionnelle. L'important c'est la cohésion. Plus les membres de la commission sont soudés entre-eux, ce qui suppose de s'être bien concertés auparavant, plus ils ont de pouvoir. Si tel est le cas, ni le géomètre, ni le représentant de l'administration ne pourront décider ou tout au moins influencer les décisions. D'ailleurs, la loi ne leur en donne pas le pouvoir. La commission communale est souveraine pour décider.

On a beaucoup accusé les remembrements d'avoir défiguré les paysages au nom de la productivité. Est-ce toujours d'actualité dans la Somme ?

A mon sens non. Des erreurs ont certes été commises dans le passé. Mais à présent on a pris conscience de l'environnement. Pour être efficace en la matière, il est nécessaire de se préoccuper des questions « environnementales » dès le début du remembrement. On pourra alors bâtir le projet autour de celles-ci. C'est d'ailleurs ce à quoi incite la réglementation puisqu'elle oblige à faire réaliser une étude d'aménagement avant toute opération de remembrement. Cette étude prévoit de répertorier chaque élément du paysage : talus, haie, bosquet, etc. On a après le choix entre trois solutions : enlever, compenser ou maintenir tel ou tel élément.

Dans la mesure où tout ceci est intégré dès le départ, le respect de l'environnement dans un remembrement n'a rien de contraignant. A condition toutefois de laisser une certaine souplesse, ce qui est en général le cas. Dans la pratique, la personne chargée de l'étude d'aménagement fait de plus en plus participer les agriculteurs et les décisions sont prises en concertation.

**Propos recueillis par
Gérald Le Page**

A propos du remembrement!

Ci-joint un article paru dans
la revue

« L'Action Agricole »

du 20 novembre 1998;

HORIZONTALLEMENT

- 1) ONT LEUR DÈS À G. - AUGUR DE LA MIXE À G. -
- 2) A ORDRES PARFOIS
- 3) A SES GALERIES À G. - NE PEUVENT PAS G. - RESTE SON CONTENU
- 4) SAINT - APERISIF.
- 5) PATRON DE G. - FLEUR FRAÎCHE DE G.
- 6) DANS - PENSÉE A L'ENVERS - CHEVILLE AU GOLF - ECRIVAIN FANTASTIQUE
- 7) CALCIUM - REPERES D'OUTERMARQUES A G. - SODIUM
- 8) ENTRÉE D'OPÉRA - CLUB DE FOOT - PRONOM
- 9) ARTICLE - ÉCLAIRENT LA RUE À G. - PAS DE MINE A G..
- 10) LIASON - TÊTE DE LISTE - EST. OUEST -
- 11) DANS LA VALLÉE D'AILLY A G. - APPRIS - CERVIDE
- 12) PUR A G. - INFINITIF - POSSESSIF
- 13) PARTI RÉPUBLICAIN - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE A G. - CONDITION
- 14) DE STYLE GOTHIQUE A G. -
- 15) MANILLON - A SON STAMP A G. - PESENT AUSSI A G. - EN VILLE
- 16) ONT LEUR REPAS A G. - BORDE LA ROUTE D'ESTRÉES A G. -
- 17) PIED DE BOUTÉRIE - PRONOM DE BARR
- 18) VIEILLES A G. - A L'ENVERS ET EN MANE A G. -
- 19) POUR LES PONTIERS -
- 20) CHEVALIER - PROTÉGÉE A G.
- 21) A FOIL - 3.14
- 22) HUMERUS - DES MOUTONS AU MENU -
- 23) BOUTS DE CIEL - FIN DE PARTIE - SUR LES BOEUF
- 24) TEMPS PARFOIS A G. - PROFOND A G. - DU NEZ
- 25) COUP DE FUSIL - ONT LEUR SALLE A G. - NOTE
- 26) EN FACE DE LA MÈRE A G. - PARFOIS NORMAND
- 27) AU BOUT DU CIEL - DE TERRE A G.
- 28) CERTAIN CAFÉ - ADVERBE DE LIEU - SOCIÉTÉ NATIONALE
- 29) A SA LEVÉE - CONNEXES A G. - ARME
- 30) PARFOIS SUR LE VOLÉ - TENJÉ

SOLUTION

N°

PRÉCÉDENT

C
R
O
I
S
E
S

Visitez Grattepanche
en s'amusant

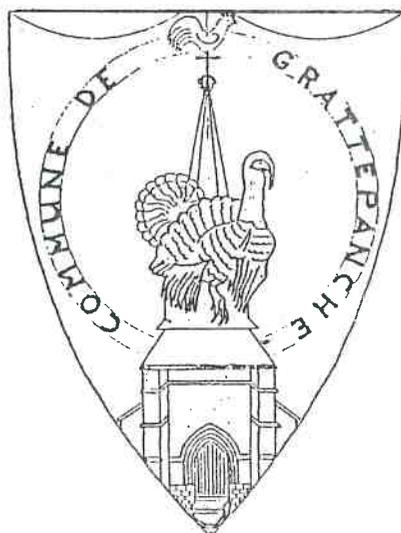
V
E
R
T
I
C
A
L
E
M
E
N
T

- 1) G. a ou la gonler - Sport implicable à G. - Club des Ajax à G.
- 2) Citoyen de G. tout retourné - Conjonction - Club amiénois
- 3) En matière de - Participe - Ont leur défilé à G. - Demie G.
- 4) Disparus à G. - Superbe lules à G. - Fin de Series - Cri de corula
Parfois gros
- 5) Disparu à G. - Proposition - Rendez-vous des jeunes à G. - Michon
- 6) Comme le beaujolais - Des croix à G. - Parfois jolé dans le manne.
- 7) A sa case - G. y adhère en 1994
- 8) Avant lex - Edifice culturel - Sans command à G.
- 9) De randonnée à G. - Naze - Petit puits
- 10) A son honnet - Infinitif - G. la nuit - Du miel et des abeilles à G.
- 11) Pas les autres - Note -
- 12) Article - Verbe à G. - Des gros à G. - Rucennel - Antares à G.
- 13) A glace - Départementale à G. - De maïs à G. - Vins d'honneur à G.
- 14) A son école à G. - N'importe qui - Originaire du Nord - Neon
- 15) Regarder - Son caractère rural l'est à G. - N'a pas son palais à G.
- 16) Elevé jadis à G. - Travailleur jadis à G. - Spéculette - Fête Nationale
Fleur de Julien
- 17) Haute école - longent la route de Sanno à G.
- 18) De l'église à G. - Rue de G. - Association de G. - A Jule - Année

G. symbolise GRATTEPANCHE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1	S	A	P	I	N	S	S	A	U	L	E	S	S					P
2	I	A	O	B	E	N	N	E						D				L
3	F	O	R	T	U	S	I	N	E	S	P	V	I	D	A			
4	H	U	V	S	T	P	I	C	O	N	C							
5	C	Y	R	E	I	O	R	C	H	I	D	E	E					
6	E	N	E	M	A	T	E	E	A	A	R	O	N					
7	C	A	S	O	U	T	E	R	R	A	I	N	S	N	A			
8	O	P	E	U	O	M	A	R	S	E	P							
9	L	E	S	L	A	M	P	A	D	A	I	R	E	S	O	R		
10	E	T	L	I	L	E	E	O	S	I								
11	T	R	A	N	C	H	E	E	S	S	U	E	L	A	N			
12	A	I	R	I	E	R	T	O	N	C								
13	P	R	E	M	E	M	B	R	E	M	E	N	T	S	I			
14	E	G	L	I	S	E	A	T	O	L	I	P						
15	C	A	S	T	I	R	A	N	S	E	V	A						
16	H	M	A	I	N	E	S	T	I	L	L	E	U					
17	E	P	B	E	T	S	A	L	I	L	E							
18	P	I	E	R	R	E	S	E	G	O	L	R	O	H				
19	R	O	S	I	E	R	R	N	L	U	A							
20	E	O	N	B	C	H	A	U	V	E	S	O	U	R	I	S		
21	N	U	S	U	O	C	P	I	S	P								
22	A	O	S	M	E	C	H	O	U	I	S							
23	I	C	L	M	I	E	R	J	O	U	G							
24	S	A	L	E	P	U	I	T	S	S	I	N	U	S				
25	S	O	P	A	N	E	F	E	T	E	S	F	A					
26	A	C	A	L	V	A	I	R	E	U	T	R	O	U				
27	N	H	I	E	L	N	C	H	E	M	I	N	S					
28	C	R	E	M	E	I	E	O	U	C	S	N						
29	E	C	R	O	U	T	R	A	V	A	U	X	E	P	E	E		
30	A	T	R	I	E	U	X	O	S	E								

GRILLE COMPOSÉE PAR NAVARRE M.



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Rédigé par : PIQUET Corinne, BRAY Jocelyne, HANIN Jean-Claude,
BARDET Bruno, MASSET Fabrice, GOURGUECHON Francis,
sous la responsabilité de
NAVARRE Maurice, Maire.